

Séance du mercredi 30 août 2023

Date de la convocation: 23/08/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Membres en exercice :
13

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_54 - Objet : Caution pour la remorque lors de la location des tables.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération DE_2023_38 la commune a mis à la location des tables et bancs pour les associations et les administrés de la commune. Mme le Maire rappelle également qu'il a été convenu que la commune mettrait à disposition une remorque pour la personne qui louera les 10 tables et les 20 bancs.

Mme le Maire propose de demander un chèque de caution d'un montant de 1 000,00 euros pour l'utilisation de la remorque.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- approuve le principe de la mise à disposition de la remorque,
- approuve le montant du cautionnement de 1 000,00 euros pour la remorque .



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 30 août 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/08/2023
et publié ou notifié
le 31/08/2023

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 015-211500889-20230830-DE_2023_54-DE